



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ASSOCIATION MISTRAL EVASION

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre l'association **Mistral Evasion**, dont le siège social est situé à la Capitainerie de Bandol, 6 quai du Port, 83150 Bandol (SIRET : 829 473 032 00011), et toute personne physique (ci-après dénommée « le Stagiaire ») souhaitant participer aux activités nautiques proposées par l'association.

ARTICLE 1 : OBJET ET PRÉSENTATION

L'association Mistral Evasion a pour objectif de promouvoir les activités nautiques à la voile, et plus précisément la navigation sur voiliers habitables. Elle propose des journées découvertes ainsi que des stages d'apprentissage et de perfectionnement.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ACCÈS ET ADHÉRENTS

Conformément aux statuts de l'association, les activités sont réservées exclusivement aux membres.

1. **Adhésion** : Le Stagiaire doit être à jour de sa cotisation annuelle au moment de l'activité.
2. **Licence / Passeport Voile** : La détention d'une licence ou d'un passeport voile en cours de validité est obligatoire pour l'ensemble des stages. Par exception, certaines journées de découverte de l'activité sportive pourront en être exemptées (selon la réglementation en vigueur).

ARTICLE 3 : INSCRIPTION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

1. **Réservation** : L'inscription à une journée ou à un stage n'est considérée comme définitive qu'à réception d'un **acompte de 50 %** du montant total de la prestation.
2. **Solde** : Le règlement du solde doit impérativement parvenir à l'association au plus tard **30 jours avant la date de l'embarquement**.
3. **Retard** : En l'absence de règlement du solde dans les délais impartis, l'association

Mistral Evasion

Association loi 1901 enregistrée sous le numé, Capitainerie du Port 6, Quai du Port 83150 Bandol.
Siret : 829 473 032 00011. Tel. : +336 74 25 77 13. Site internet : www.mistralevasion.com



se réserve le droit d'annuler la réservation et de réattribuer la place. L'acompte restera acquis à l'association.

ARTICLE 4 : APTITUDES ET SÉCURITÉ

1. **Natation** : Le Stagiaire atteste sur l'honneur être capable de nager au moins 25 mètres et de s'immerger.
2. **Santé** : Le Stagiaire s'engage à signaler toute condition médicale particulière ou traitement en cours. Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile peut être exigé selon le type de stage.
3. **Consignes** : Le Stagiaire s'engage à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité édictées par le chef de bord ou l'encadrant.

ARTICLE 5 : ANNULATION ET MODIFICATIONS

1. **Du fait du Stagiaire** : Toute annulation par le stagiaire à moins de 30 jours du départ entraîne la perte du solde versé, sauf cas de force majeure dûment justifié.
2. **Du fait de l'Association** : Mistral Evasion se réserve le droit d'annuler une session si le nombre de participants est insuffisant ou pour indisponibilité technique du navire. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées ou reportées, sans indemnité supplémentaire.
3. **Météo** : Le chef de bord est seul juge des conditions météorologiques. Si la sortie ne peut avoir lieu pour des raisons de sécurité, l'association proposera en priorité un report de date ou, à défaut, un remboursement partiel ou total.

ARTICLE 6 : FRAIS ANNEXES (CAISSE DE BORD)

Sauf mention contraire explicite, les tarifs indiqués comprennent uniquement l'encadrement et la mise à disposition du voilier. Les frais dits de « caisse de bord » (avitaillement, gaz, gasoil, éventuelles taxes de port) sont à la charge des stagiaires et sont gérés collectivement.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

L'association a souscrit une assurance de Responsabilité Civile couvrant ses activités. Le Stagiaire est couvert par les garanties liées à sa licence ou son passeport voile. Il est toutefois recommandé au Stagiaire de vérifier sa propre couverture "Individuelle Accident".

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels (téléphones, lunettes, appareils photos, etc.) survenant à bord.

Mistral Evasion

Association loi 1901 enregistrée sous le numé, Capitainerie du Port 6, Quai du Port 83150 Bandol.
Siret : 829 473 032 00011. Tel. : +336 74 25 77 13. Site internet : www.mistralevasion.com



ARTICLE 8 : DROIT À L'IMAGE

Sauf avis contraire écrit du Stagiaire lors de l'inscription, l'association se réserve le droit d'utiliser les photographies ou vidéos prises durant les stages pour illustrer ses supports de communication (site web, réseaux sociaux, brochures).

ARTICLE 9 : LITIGES ET MÉDIATION

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du ressort du siège social de l'association, à savoir le Tribunal de Toulon.

Fait à Bandol, le [Date]

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"